

Conjoncture de l'économie nationale au 1er semestre 2016

Baisse des effectifs de la Fonction publique

Maxime Serge MIHINDOU
(Source : DGEFP)
Libreville/Gabon

AU premier semestre 2016, les effectifs du secteur public ont régressé de 2,3% à 100 481 agents par rapport à la même période en 2015. Cette tendance s'est observée aussi bien au niveau des

effectifs de la Fonction publique qu'à celui de la main d'œuvre non permanente. L'emploi dans la Fonction publique a enregistré une baisse de 2,3% pour s'établir à 85 395 agents en juin 2016. Cette évolution à la baisse s'explique par la volonté exprimée par les plus hautes autorités d'assainir progressivement les finances publiques, principalement par la maîtrise des effectifs.



Photo : LLIM

La Fonction publique serre la ceinture.

Les effectifs de la main d'œuvre non permanente sont passés de 15 447 agents en juin 2015 à 15 086 agents en fin juin 2016. Ce repli a été la résultante du non-remplacement systématique des départs à la retraite. La baisse des effectifs de la Fonction publique s'explique essentiellement par le repli des emplois de l'administration économique (-15%), de développement

(-2,0%), des transports (-2,6%), du social (-2,7%) et de l'administration centrale (-2,8%). En revanche, cette contraction des effectifs de l'administration publique a été atténuée par une légère hausse de l'emploi dans l'administration des « pouvoirs publics » (+0,1%) et des autres administrations en liaison avec la réorientation de certains agents vers les autres départements.

La masse salariale ne faiblit pas !

MSM
Libreville/Gabon

LA masse salariale de la Fonction publique, exécutée au premier semestre 2016, s'est légèrement contractée de 0,8% par rapport à celle de 2015, pour se situer à 332 milliards de Fcfa. Le

non-paiement de la Prime d'incitation à la performance explique essentiellement cette légèrement baisse. Toutefois, la solde permanente a cru de 25% au premier semestre 2016 et la masse salariale de la « Main d'œuvre non permanente » de +7,4%, en liaison avec l'application du nouveau



Photo : AJT

système de rémunération mis en place en juillet 2015. Au premier semestre 2016, l'ensemble des administrations a enregistré un accroissement de la masse salariale. Celle-ci se chiffre à 314,7 milliards de FCFA

La masse salariale de la Fonction publique s'est contractée de 0,8%.

contre 251,8 milliards de FCFA en 2015. Les plus fortes augmentations sont observées dans les administrations de l'Éducation (+38,2%), des Transports (23,5%), de l'Économie (+22,9%), Sociale (+16,4%), de développement (+10,4%) et des administrations générales (+26,3%).

Rencontre ministère/Secteurs forêt-bois et pêche-aquaculture

Présentation des nouvelles orientations du gouvernement

F.A.
Libreville/Gabon

LA ministre en charge de l'Économie forestière, de la Pêche et de l'Environnement, chargé de la Protection et de la Gestion des écosystèmes, Estelle Ondo, et sa déléguée, Chantal Abengdang Mebaley, ont reçu, mardi dernier, les opérateurs économiques de la filière à l'auditorium du ministère des Eaux et forêts à Libreville. Cette première rencontre avait pour but de rappeler à ces derniers, la vision du président de la République, Ali Bongo Ondimba, des secteurs du bois et de la pêche à l'entame de ce nouveau septennat, et de présen-



Photo : F.A.

Les ministres en charge des secteurs forêt-bois et de la Pêche ont reçu...

ter des orientations dans ces domaines. En effet, afin de conduire la filière forêt-bois à plus de contribution au Produit intérieur brut (PIB) national, le

gouvernement a récemment pris un certain nombre de mesures. Il s'agit, entre autres, de la finalisation du processus de révision du Code forestier; de la relance des négociations avec l'Union Européenne (UE) en vue



Photo : F.A.

... les opérateurs économiques du secteur bois et pêche.

d'aboutir à la signature d'un Accord de partenariat volontaire (FLEGT) visant à garantir la légalité de nos bois et des produits qui en sont issus ; de la création de la Bourse nationale du bois du Gabon, ou encore de l'obligation du

séchage du bois destiné à l'exportation et de l'obligation d'exporter le Kévazingo, sous forme de produits issus de la troisième transformation, avec pour objectifs de réguler son exploitation et valoriser son potentiel.

Dans le secteur pêche et aquaculture, il s'agit notamment de l'actualisation et de la mise en œuvre du Code des pêches et de l'aquaculture ; la création d'un Centre de formation aux métiers de la pêche, afin de professionnaliser la filière pêche par le développement d'une offre de formation qualifiante ; et la construction des infrastructures de débarquement et de transformation des produits de pêche. Le ministre de l'Économie forestière compte recevoir tour à tour les syndicats et les opérateurs économiques, afin de voir comment augmenter le PIB par la contribution de ces secteurs qui, pour le moment, sont respectivement de 3% et 1,5% du PIB national.

Interdiction d'exportation de grumes au profit de la transformation locale

" Des résultats positifs "

F.A.
Libreville/Gabon

Il y a six ans, le gouvernement avait décidé de ne plus exporter de grumes, au profit de la transformation locale. A ce jour, selon la ministre de l'Économie forestière, Estelle Ondo, cette mesure porte des fruits. Au plan de la forêt, elle aurait permis, affirme-t-elle, de soutenir la gestion durable des forêts à travers la chute drastique du niveau de l'exploitation de la forêt gabonaise, estimée en 2009 à 3,5 millions de mètres cubes de grumes par an, pour environ 1,8 million de mètres cubes aujourd'hui. Ce qui serait largement inférieur aux 2 millions de mètres cubes de bois qu'offre la possibilité forestière gabonaise.

Au plan de la transformation du bois, la mesure a conduit à ces quelques résultats : un accroissement des unités de transformation de 80 en 2009 à 135 à nos jours ; une augmentation du chiffre d'affaires des entreprises, passé de 100 milliards en 2009 à 300 milliards aujourd'hui et une reconsidération des emplois, passés de 3000 en 2009 à plus de 8000 en 2016. « De nombreuses mesures fiscales-douanières accordées pour une durée de cinq ans à l'industrie de transformation du bois entre autres, la dispense de TVA, l'exonération de l'impôt sur les revenus et sur les sociétés, contenues dans la loi de finances 2012, ont permis d'atteindre ces résultats remarquables », a indiqué la ministre Estelle Ondo, lors de sa rencontre avec les opérateurs économiques mardi dernier.

NOUVEL arrivage
chez **electra**
TOUT POUR LE BUREAU

LENOVO
ASUS TRANSFORMER
LENOVO
ASPIRE SWITCH 10 E

VENEZ DÉCOUVRIR LA TOTALITÉ DE LA GAMME AU SHOW ROOM

OFFRE VALABLE À LIBREVILLE
LIVRAISON GRATUITE À PARTIR DE 300.000 FCFA TTC

electra
TOUT POUR LE BUREAU

01 71 613 - Libreville - Tél : (2424) 81 70 26 89 / (24 26 26) 80 / 80 22 00 71 / (07) 1 8 81 80 - Fax : (2424) 87 04 23 12
Port Client - Tél : (2424) 00 20 27 24 / (07) 51 00 00 - e-mail : serviceclient@electra.com - www.electra.com